



ARRETE DE POLICE DU BOURGMESTRE

Concerne : FERMETURE de la Grand-route à hauteur du n°12 pour une intervention sur fuite CILE – le 28 mars 2024

Vu la nouvelle loi communale, notamment les articles 133 al.2 et 135 §2 ;

Vu l'article 42 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Considérant qu'aux termes de l'article 135 §2, les communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics ;

Considérant la demande introduite le 26 mars 2024 par M Quentin RIFFON, pour le compte de la CILE, portant sur la fermeture de la rue Grand-route (à hauteur du n°12) à Vyle et Tharoul afin d'intervenir sur une fuite de leur réseau ;

Attendu que ces travaux seront réalisés le 28 mars 2024;

Vu la situation des lieux ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité publique;

Attendu que le chantier a bien fait l'objet d'une demande initiale du maître de l'ouvrage à travers la plateforme informatique PoWalCo réf. CH · 20011550 ;

Le Bourgmestre,

ARRETE:

Article 1er:

Ce jeudi 28/03/2024, la Grand-route sise à Vyle et Tharoul sera TOTALEMENT FERMEE A LA CIRCULATION de 7h à 18h.

Article 2:

Des signaux routiers adéquats (A31 travaux, vitesse limitée à 30 km/h, F45, déviation,...) sont requis. Le balisage sera complété, si nécessaire par des lampes clignotantes pour la signalisation de nuit.

Article 3:

La signalisation sera prise en charge et placée par le demandeur ou par l'entreprise en charge des travaux et comprendra :

- 1) Au carrefour de la Grand-route avec la rue du Parc : Barrière nadar + A31 + « route barrée » + F45 + déviation gauche
- 2) Au carrefour de la Grand-route avec la rue des arcis : Barrière nadar + A31 + « route barrée » + F45 + déviation gauche
- 3) Au carrefour Chemin de Tharoul / rue de Vyle : A31 + F45 gauche + additionnel « 1500m » + déviation gauche + additionnel « Grand-route Fermée »
- 4) Au carrefour Rue Pont de Vyle / N641 : A31 + F45 gauche + additionnel « 1000m » + déviation droite + additionnel « Grand-route Fermée »
- 5) Sur le parcours de la déviation (N641 / rue Ereffe / Grand-Marchin / Eglise / Jamagne / Molu / rue de Vyle) aux carrefours de changement de direction : les panneaux déviation gauche ou droite requis

Article 4:

Le présent arrêté sera en possession du demandeur qui devra le produire à toute réquisition.

Article 5:

Les sanctions prévues aux articles 29 et suivants des lois coordonnées du 16 mars 1968 relatives à la circulation routière seront d'application.

Article 6:

Le présent arrêté est transmis au demandeur, à notre service des travaux, à notre police locale, au Tribunal de 1re Instance, au Tribunal de Police et au Service Incendie de Huy.

Marchin, le 27 mars 2024,

Le Bourgmestre,
Adrien CARLOZZI



Itinéraires de déviation



